

# REPUBLIQUE FRANCAISE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## MAIRIE DE SAINT -YBARS

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales)

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**Le Conseil se réunira à La Mairie**

*Le Lundi 14 Décembre 2015*

*A 20h30*

*Affiché le 08 Décembre 2015*

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

### ORDRE DU JOUR

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Session ordinaire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

- Approbation du procès verbal de la séance du 28 Septembre 2015,
- Délibération modificative N°2 budget primitif 2015,
- Délibération pour l'approbation de la fusion des Communauté de Communes de la Lèze et de l'Arize,
- Délibération pour l'acceptation de la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Lèze,
- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants N°1 et 2 à la convention de mise à disposition de l'Agent Michel CATTANEO par la Mairie de MARLIAC,
- Lecture de la décision n°003-2015 décidant de donner à bail un bien immobilier communal,
- Présentation au conseil municipal du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (remise du document établi par le gestionnaire SMDEA),
- Questions diverses.

Le Maire

Francis BOY